

# Les élus fonctionnent à l'économie pour voir grand plus tard

15/11/2014 Voix du Nord



*Le président Guislain Cambier garde le sourire même si les enjeux sont de taille. Notamment avec les transferts de compétences annoncés.*

Réduction des dépenses de fonctionnement, recherches d'économies, les élus du Pays de Mormal sortent la boîte à outils pour ne pas augmenter la fiscalité. Et réfléchissent à réduire le coût des ordures ménagères.

PAR GERALDINE BEYS  
avesnes@lavoixdunord.fr

LE FAVRIL.

*«Les dépenses de fonctionnement, on les a serrées au maximum. Et pour les recettes, on a raclé les fonds de tiroirs.»* Tire-sou, André Ducarne? Comme le président Guislain Cambier, le vice-président de Pays de Mormal en est à faire la chasse au gaspi et à gratter ce qui peut l'être. On l'a compris, on a parlé économies nécessaires à cette réunion au Favril mercredi. Pour disposer de plus grandes marges de manœuvre plus tard. Les subventions d'État se réduisent comme peau de chagrin et ce dernier transfère des charges aux collectivités locales. Partant d'un tel constat, les élus réfléchissent à comment payer moins.

Le débat d'orientation budgétaire 2015 tient compte de cela. Les dépenses de fonctionnement atteignent 18 371 412 euros à dix mois sur des prévisions à 18418715€. Tout est dans l'ordre. Côté recettes, un différentiel de plus de 7 000 € est dû, explique A. Ducarne, *«à un transfert de fiscalité»*. Mais là encore rien d'inquiétant. Pour 2015, les élus ne prévoient pas d'augmentation des taux d'imposition. *«Même s'il nous faudra intégrer 400 000€ en moins de dotations»*. D'où une réflexion pour faire baisser le coût des ordures ménagères. Et pourquoi pas réfléchir à une mise en régie? *«On va rencontrer Flamme»*, a promis A. Ducarne, citant Fourmies qui fonctionne en régie. Impossible de ne pas évoquer le cas d'Hautmont dont les déchets ne sont toujours pas acheminés au Syndicat Mixte d'incinération. *«Si on récupère ce tonnage, ça fera baisser le prix de 5€ la tonne.»* Sur la question du coût, une étude sera réalisée pour y voir plus clair.

Une autre crainte exprimée mercredi, ce sont les conséquences financières des transferts de compétences, particulièrement celle de l'autorisation du droit des sols. Au 1er juillet, les communes feront certains actes actuellement instruits par la DDTM. L'idée d'embaucher des techniciens susceptibles d'être employés par plusieurs communautés de

communes n'a pu aboutir. La 3CA a déjà décidé d'embaucher trois personnes. Et du côté de Caudry, la proposition ne peut pour l'instant pas se concrétiser. «*On peut au moins mutualiser le matériel à défaut de mutualiser les techniciens*», a souhaité la maire du Quesnoy, Marie-Sophie Lesne. Les communes doivent passer du POS au PLU. Si les PLU sont intercommunalisés, l'échéance fixée au 1er juillet 2015 est reportée à 2020. Un jeu contre la montre difficile pour les élus qui devront faire avec cette nouvelle donne.